

# ANNEXE 5 - Intensité et portée des feux de signalisation des bateaux

[English](#) |

(Sans objet)



Les prescriptions applicables à l'intensité et la portée des feux de signalisation des bateaux seront incluses dans «Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure» (Résolution n° 61).